

# Les assignats.

Dès avant la révolution, la France est au bord de la banqueroute : la moitié du budget sert à résorber une dette qui ne fait que croître. En novembre 1789, l'Assemblée constituante vote la confiscation des biens du clergé, qui seront vendus aux enchères pour renflouer les caisses de l'Etat. La vente prendra au minimum un an, délai trop long pour éviter la faillite. On décide de créer des billets qui seront assignés (gagés) sur les biens nationaux. Tout particulier qui veut acheter des biens nationaux devra les payer en «assignats» et donc acheter auparavant des assignats. Ainsi de l'argent frais rentre rapidement. Une fois la vente des biens nationaux réalisée, les assignats revenus dans les mains de l'Etat doivent être détruits.

L'idée ne fait pas l'unanimité. Certains rappellent la banqueroute de Law. Contre l'avis du ministre Necker, qui démissionne, l'assignat est transformé en papier monnaie en avril 1790. L'Etat, toujours à court de liquidités, ne détruit pas ceux qu'il récupère, pire il en imprime plus que la valeur des biens confisqués et l'utilise comme moyen de paiement. Entre 1790 et 1793, l'assignat perd 60% de sa valeur. Conséquence de sa surévaluation légale, il permet d'acheter des biens nationaux sous-évalués. En 1793, la non acceptation des assignats comme moyen de paiement est passible de la peine de mort. Le commerce au moyen de métaux précieux est interdit.

En 1796, il y a quarante-cinq milliards de livres\* en circulation, alors que le montant des assignats n'aurait jamais dû dépasser trois milliards. Le Directoire finit par comprendre que là réside l'origine de l'inflation et de la crise économique. En février 1796, on brûle place Vendôme la planche à billets. En 1797 les assignats sont retirés de la circulation et la monnaie reprend sa place.

\* La livre était une unité de compte qui permettait de convertir des sommes dans une même unité à une époque où de nombreuses monnaies différentes étaient en circulation. La livre était divisée en 20 sous, un sou était divisé en 12 deniers.